

PIECE F.1.B

CARTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

REVISION GENERALE

SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

- Edifices protégés
- Périmètre de protection des abords

AC2 - SITES CLASSES

- Protection des sites naturels et/ou urbains classés :
Le moulin Landry, le 22 juillet 1942
Les Falaises des Vaches Noires, le 20 février 1995

AS1 - PROTECTION DES EAUX POTABLES - CAPTAGE DE LA SOURCE PAGNE

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

EL9 - SERVITUDE DE PASSAGE LE LONG DU LITTORAL

- Passage des piétons

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

(canalisations, communications, énergie, mines et carrières, télécommunications)

- I3 - Canalisation de transport de gaz - Zone tampon dans laquelle la consultation des arrêtés de Servitudes d'Utilité Publique est nécessaire

- T1 - Visibilité sur les voies ferrées

- T7 - Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement pour l'ensemble du territoire communal

SALUBRITE ET SECURITE PUBLIQUE

PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DES FALAISES DES VACHES NOIRES

- Zones rouges réputées très exposées
- Zones bleues 1B de niveau de risque moyen
- Zones bleues 2B de niveau de risque faible



APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2025,
Le Maire



NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green - 34520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN
neapolis@orange.fr



Atelier de Paysage et d'Urbanisme
Hameau de la Rivière - 4 rue Pancras - 14390 PETITVILLE
atelier@zenobia.fr



Accusé de réception en préfecture
014 21 40388 / 0204605 020 374 06
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

